

## Dates à retenir

### Adoration du Saint-Sacrement :

- Jeudi 1<sup>er</sup> novembre à 20h00 à 21h00

### Messes du vendredi 2 novembre pour les défunts :

Périgueux : - messes à 9h00 et 19h15.

Bergerac : - messe à 17h00

### Pèlerinage à Rocamadour : Samedi 3 novembre.

- Messe à 11h00 dans la crypte St Amador
- Déjeuner à 12h15
- Visite guidée : 14h15

## CARNET DE FAMILLE

Baptême : Laura Bourguignon le 14 octobre 2012.

Décès : Frédéric Archambault de Vençay, le 6 octobre, dans sa 22<sup>e</sup> année, RIP +.

### Messes selon la Forme Extraordinaire du Rite Romain en Dordogne

Périgueux : Église Saint Jean - Saint Charles du Toulon

Dimanches et fêtes à 11h00, en semaine à 09h00.

(pour certaines fêtes, se reporter à la feuille d'annonces).

Bergerac : Chapelle Notre-Dame de la Paix de l'Alba

Dimanches et fêtes à 9h00. 1<sup>er</sup> samedi du mois à 11h30

Pour contacter M. l'abbé Lino FERREIRA :

38 avenue Georges Pompidou 24000 PERIGUEUX  
Tel. : 05.53.53.30.34 Courriel : abbeferreira@free.fr

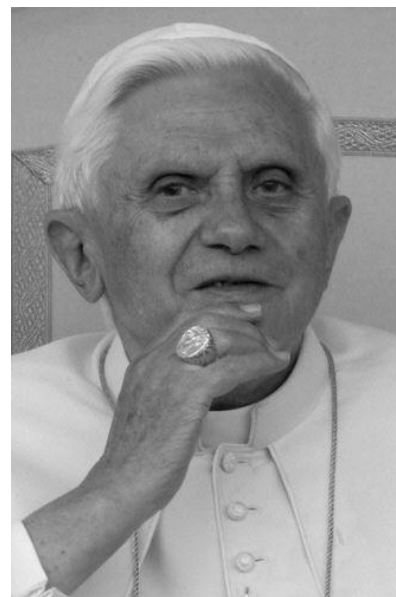
Site internet : <http://requeidiou.org/>



# RE QUE DIOU

Bulletin de la Fraternité Saint-Pierre en Périgord  
Eglise St Jean - St Charles du Toulon / Chapelle de l'Alba de Bergerac

N° 103-104 - Octobre-Novembre 2012



## PORTA FIDEI

### Promulgation de l'année de la Foi

1. «La porte de la foi» (cf. *Ac* 14, 27) qui introduit à la vie de communion avec Dieu et permet l'entrée dans son Église est toujours ouverte pour nous. Il est possible de franchir ce seuil quand la Parole de Dieu est annoncée

et que le cœur se laisse modeler par la grâce qui transforme. Traverser cette porte implique de s'engager sur ce chemin qui dure toute la vie. Il commence par le baptême (cf. *Rm* 6, 4), par lequel nous pouvons appeler Dieu du nom de Père, et s'achève par le passage de la mort à la vie éternelle, fruit de la résurrection du Seigneur Jésus qui, par le don de l'Esprit Saint, a voulu associer à sa gloire elle-même tous ceux qui croient en lui (cf. *Jn* 17, 22). Professer la foi dans la Trinité – Père, Fils et Saint-Esprit – équivaut à croire en un seul Dieu qui est Amour (cf. *1 Jn* 4, 8) : le Père, qui dans la plénitude des temps a envoyé son Fils pour notre salut ; Jésus-Christ, qui dans le mystère de sa mort et de sa résurrection a racheté le monde ; le Saint-Esprit, qui conduit l'Église à travers les siècles dans l'attente du retour glorieux du Seigneur.

2. Depuis le commencement de mon ministère comme Successeur de Pierre, j'ai rappelé l'exigence de redécouvrir le chemin de la foi pour

mettre en lumière de façon toujours plus évidente la joie et l'enthousiasme renouvelé de la rencontre avec le Christ. Dans l'homélie de la messe pour l'inauguration de mon pontificat je disais : « L'Église dans son ensemble, et les pasteurs en son sein, doivent, comme le Christ, se mettre en route, pour conduire les hommes hors du désert, vers le lieu de la vie, vers l'amitié avec le Fils de Dieu, vers celui qui nous donne la vie, la vie en plénitude ». Il arrive désormais fréquemment que les chrétiens s'intéressent surtout aux conséquences sociales, culturelles et politiques de leur engagement, continuant à penser la foi comme un présupposé évident du vivre en commun. En effet, ce présupposé non seulement n'est plus tel mais souvent il est même nié. Alors que dans le passé il était possible de reconnaître un tissu culturel unitaire, largement admis dans son renvoi aux contenus de la foi et aux valeurs inspirées par elle, aujourd'hui il ne semble plus en être ainsi dans de grands secteurs de la société, en raison d'une profonde crise de la foi qui a touché de nombreuses personnes.

3. Nous ne pouvons accepter que le sel devienne insipide et que la lumière soit tenue cachée (cf. *Mt* 5, 13-16). Comme la samaritaine, l'homme d'aujourd'hui peut aussi sentir de nouveau le besoin de se rendre au puits pour écouter Jésus qui invite à croire en lui et à puiser à sa source, jaillissante d'eau vive (cf. *Jn* 4, 14). Nous devons retrouver le goût de nous nourrir de la Parole de Dieu, transmise par l'Église de façon fidèle, et du Pain de la vie, offerts en soutien de tous ceux qui sont ses disciples (cf. *Jn* 6, 51). L'enseignement de Jésus, en effet, résonne encore de nos jours avec la même force : « Travaillez non pour la nourriture qui se perd, mais pour la nourriture qui demeure en vie éternelle » (*Jn* 6, 27). L'interrogation posée par tous ceux qui l'écoutaient est la même aussi pour nous aujourd'hui : « Que devons-nous faire pour travailler aux œuvres de Dieu ? » (*Jn* 6, 28). Nous connaissons la réponse de Jésus : « L'œuvre de Dieu, c'est que vous croyiez en celui qu'il a envoyé » (*Jn* 6, 29). Croire en Jésus Christ est donc le chemin pour pouvoir atteindre de façon définitive le salut.

4. A la lumière de tout ceci j'ai décidé de promulguer une *Année de la foi*. Elle commencera le 11 octobre 2012, lors du cinquantième anniversaire de l'ouverture du Concile Vatican II, et se terminera en la solennité de Notre Seigneur Jésus-Christ Roi de l'univers, le 24 novembre 2013. Le 11 octobre 2012, aura lieu aussi le vingtième anniversaire de la publication du *Catéchisme de l'Église catholique*, texte

promulgué par mon Prédécesseur, le Bienheureux Pape Jean-Paul II, dans le but d'exposer à tous les fidèles la force et la beauté de la foi. Ce document, fruit authentique du Concile Vatican II, fut souhaité par le Synode extraordinaire des Évêques de 1985 comme instrument au service de la catéchèse et fut réalisé grâce à la collaboration de tout l'épiscopat de l'Église catholique. Et j'ai précisément convoqué l'Assemblée générale du Synode des Évêques, au mois d'octobre 2012, sur le thème de *La nouvelle évangélisation pour la transmission de la foi chrétienne*. Ce sera une occasion propice pour introduire la structure ecclésiale tout entière à un temps de réflexion particulière et de redécouverte de la foi. Ce n'est pas la première fois que l'Église est appelée à célébrer une *Année de la foi*. Mon vénéré Prédécesseur, le Serviteur de Dieu Paul VI en avait décidée une semblable en 1967, pour faire mémoire du martyr des Apôtres Pierre et Paul à l'occasion du dix-neuvième centenaire de leur témoignage suprême. Il la pensa comme un moment solennel pour que dans toute l'Église il y eût « une profession authentique et sincère de la même foi » ; en outre, il voulut que celle-ci soit confirmée de manière « individuelle et collective, libre et consciente, intérieure et extérieure, humble et franche ». Il pensait que de cette façon l'Église tout entière pourrait reprendre « une conscience plus nette de sa foi, pour la raviver, la purifier, la confirmer et la proclamer ». Les grands bouleversements qui se produiront en cette Année, ont rendu encore plus évidente la nécessité d'une telle célébration. Elle s'est conclue par la *Profession de foi du Peuple de Dieu*, pour attester combien les contenus essentiels qui depuis des siècles constituent le patrimoine de tous les croyants ont besoin d'être confirmés, compris et approfondis de manière toujours nouvelle afin de donner un témoignage cohérent dans des conditions historiques différentes du passé.

5. Pour certains aspects, mon Vénéré Prédécesseur a vu cette Année comme une « conséquence et une exigence de l'après-Concile », bien conscient des graves difficultés du temps, surtout en ce qui concerne la profession de la vraie foi et sa juste interprétation. J'ai considéré que faire commencer l'*Année de la foi* en coïncidence avec le cinquantième anniversaire de l'ouverture du Concile Vatican II peut être une occasion propice pour comprendre que les textes laissés en héritage par les Pères conciliaires, selon les paroles du bienheureux Jean Paul II, « ne perdent rien de leur valeur ni de leur éclat. Il est nécessaire qu'ils soient lus de manière appropriée, qu'ils soient connus et assimilés, comme des textes qualifiés et normatifs du Magistère, à l'intérieur de la Tradition de

l'Église... Je sens plus que jamais le devoir d'indiquer le Concile comme *la grande grâce dont l'Église a bénéficié au vingtième siècle* : il nous offre une boussole fiable pour nous orienter sur le chemin du siècle qui commence ». Moi aussi j'entends redire avec force tout ce que j'ai eu à dire à propos du Concile quelques mois après mon élection comme Successeur de Pierre : « Si nous le lisons et le recevons guidés par une juste herméneutique, il peut être et devenir toujours davantage une grande force pour le renouveau, toujours nécessaire, de l'Église ».

6. Le renouveau de l'Église passe aussi à travers le témoignage offert par la vie des croyants : par leur existence elle-même dans le monde les chrétiens sont en effet appelés à faire resplendir la Parole de vérité que le Seigneur Jésus nous a laissée. Justement le Concile, dans la Constitution dogmatique *Lumen gentium* affirmait : « Tandis que le Christ, 'saint, innocent, sans tâche' (*He 7, 26*), n'a pas connu le péché (cf. *2 Co 5, 21*), venant seulement expier les péchés du peuple (cf. *He 2, 17*), l'Église, elle, qui enferme des pécheurs dans son propre sein, est donc à la fois sainte et appelée à se purifier, et poursuit constamment son effort de pénitence et de renouvellement. 'L'Église avance dans son pèlerinage à travers les persécutions du monde et les consolations de Dieu', annonçant la croix et la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne (cf. *1 Co 11, 26*). La vertu du Seigneur ressuscité est sa force pour lui permettre de vaincre dans la patience et la charité les afflictions et les difficultés qui lui viennent à la fois du dehors et du dedans, et de révéler fidèlement au milieu du monde le mystère du Seigneur, encore enveloppé d'ombre, jusqu'au jour où, finalement, il éclatera dans la pleine lumière ».

Dans cette perspective, l'*Année de la foi* est une invitation à une conversion authentique et renouvelée au Seigneur, unique Sauveur du monde. Dans le mystère de sa mort et de sa résurrection, Dieu a révélé en plénitude l'Amour qui sauve et qui appelle les hommes à convertir leur vie par la rémission des péchés (cf. *Ac 5, 31*). Pour l'Apôtre Paul, cet Amour introduit l'homme à une vie nouvelle : « Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême dans la mort, afin que, comme le Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, nous vivions nous aussi dans une vie nouvelle » (*Rm 6, 4*). Grâce à la foi, cette vie nouvelle modèle toute l'existence humaine sur la nouveauté radicale de la résurrection. Dans la mesure de sa libre disponibilité, les pensées et les sentiments, la mentalité et le comportement de l'homme sont lentement purifiés et transformés, sur un chemin jamais complètement terminé en

cette vie. La « foi opérant par la charité » (*Ga 5, 6*) devient un nouveau critère d'intelligence et d'action qui change toute la vie de l'homme (cf. *Rm 12, 2; Col 3, 9-10; Ep 4, 20-29; 2 Co 5, 17*).

7. « *Caritas Christi urget nos* » (*2 Co 5, 14*): c'est l'amour du Christ qui remplit nos cœurs et nous pousse à évangéliser. Aujourd'hui comme alors, il nous envoie par les routes du monde pour proclamer son Évangile à tous les peuples de la terre (cf. *Mt 28, 19*). Par son amour, Jésus-Christ attire à lui les hommes de toutes générations: en tous temps il convoque l'Église lui confiant l'annonce de l'Évangile, avec un mandat qui est toujours nouveau. C'est pourquoi aujourd'hui aussi un engagement ecclésial plus convaincu en faveur d'une nouvelle évangélisation pour redécouvrir la joie de croire et retrouver l'enthousiasme de communiquer la foi est nécessaire. L'engagement missionnaire des croyants, qui ne peut jamais manquer, puise force et vigueur dans la redécouverte quotidienne de son amour. En effet, la foi grandit quand elle est vécue comme expérience d'un amour reçu et quand elle est communiquée comme expérience de grâce et de joie. Elle rend fécond, parce qu'elle élargit le cœur dans l'espérance et permet d'offrir un témoignage capable d'engendrer: en effet elle ouvre le cœur et l'esprit de tous ceux qui écoutent à accueillir l'invitation du Seigneur à adhérer à sa Parole pour devenir ses disciples. Les croyants, atteste saint Augustin, « se fortifient en croyant ». Le saint Évêque d'Hippone avait de bonnes raisons pour s'exprimer de cette façon. Comme nous le savons, sa vie fut une recherche continue de la beauté de la foi jusqu'à ce que son cœur trouve le repos en Dieu. Ses nombreux écrits, dans lesquels sont expliquées l'importance de croire et la vérité de la foi, demeurent jusqu'à nos jours comme un patrimoine de richesse inégalable et permettent encore à de nombreuses personnes en recherche de Dieu de trouver le juste parcours pour accéder à la « porte de la foi ».

Donc, la foi grandit et se renforce seulement en croyant ; il n'y a pas d'autre possibilité pour posséder une certitude sur sa propre vie sinon de s'abandonner, dans un *crescendo* continu, entre les mains d'un amour qui s'expérimente toujours plus grand parce qu'il a son origine en Dieu.

8. En cette heureuse occasion, j'entends inviter les confrères Évêques du monde entier à s'unir au Successeur de Pierre, en ce temps de grâce spirituelle que le Seigneur nous offre, pour faire mémoire du don précieux de la foi. Nous voudrions célébrer cette *Année* de manière digne

et féconde. La réflexion sur la foi devra s'intensifier pour aider tous ceux qui croient au Christ à rendre plus consciente et à revigorer leur adhésion à l'Évangile, surtout en un moment de profond changement comme celui que l'humanité est en train de vivre. Nous aurons l'opportunité de confesser la foi dans le Seigneur ressuscité dans nos cathédrales et dans les églises du monde entier; dans nos maisons et auprès de nos familles, pour que chacun ressente avec force l'exigence de mieux connaître et de transmettre aux générations futures la foi de toujours. Les communautés religieuses comme celles des paroisses, et toutes les réalités ecclésiales anciennes et nouvelles, trouveront la façon, en cette *Année*, de rendre une profession publique du *Credo*.

9. Nous désirons que cette *Année* suscite en chaque croyant l'aspiration à *confesser* la foi en plénitude et avec une conviction renouvelée, avec confiance et espérance. Ce sera aussi une occasion propice pour intensifier la *célébration* de la foi dans la liturgie, et en particulier dans l'Eucharistie, qui est « le sommet auquel tend l'action de l'Église, et en même temps la source d'où découle toute sa force ». En même temps, nous souhaitons que le *témoignage* de vie des croyants grandisse en crédibilité. Redécouvrir les contenus de la foi professée, célébrée, vécue et priée, et réfléchir sur l'acte lui-même par lequel on croit, est un engagement que chaque croyant doit faire sien, surtout en cette *Année*.

Ce n'est pas par hasard que dans les premiers siècles les chrétiens étaient tenus d'apprendre de mémoire le *Credo*. Ceci leur servait de prière quotidienne pour ne pas oublier l'engagement pris par le baptême. Avec des paroles denses de signification, saint Augustin le rappelle quand dans une *Homélie* sur la *redditio symboli*, la remise du *Credo*, il dit : « Le symbole du saint témoignage qui vous a été donné à tous ensemble et que vous avez récité aujourd'hui chacun en particulier, est l'expression de la foi de l'Église notre mère, foi établie solidement sur le fondement inébranlable, sur Jésus-Christ Notre Seigneur ... On vous a donc donné à apprendre et vous avez récité ce que vous devez avoir toujours dans l'âme et dans le cœur, répéter sur votre couche, méditer sur les places publiques, ne pas oublier en prenant votre nourriture, murmurer même intérieurement durant votre sommeil ».

10. Je voudrais, à ce point, esquisser un parcours qui aide à comprendre de façon plus profonde non seulement les contenus de la foi, mais avec ceux-ci aussi l'acte par lequel nous décidons de nous en remettre

totalemment à Dieu, en pleine liberté. En effet, il existe une unité profonde entre l'acte par lequel on croit et les contenus auxquels nous donnons notre assentiment. L'Apôtre Paul permet d'entrer à l'intérieur de cette réalité quand il écrit : « La foi du cœur obtient la justice, et la confession des lèvres le salut » (*Rm* 10, 10). Le cœur indique que le premier acte par lequel on vient à la foi est don de Dieu et action de la grâce qui agit et transforme la personne jusqu'au plus profond d'elle-même.

L'exemple de Lydie est tout à fait éloquent à ce sujet. Saint Luc raconte que Paul, alors qu'il se trouvait à Philippes, alla un samedi annoncer l'Évangile à quelques femmes ; parmi elles, se trouvait Lydie et « le Seigneur lui ouvrit le cœur, de sorte qu'elle s'attacha aux paroles de Paul » (*Ac* 16, 14). Le sens renfermé dans l'expression est important. Saint Luc enseigne que la connaissance des contenus à croire n'est pas suffisante si ensuite le cœur, authentique sanctuaire de la personne, n'est pas ouvert par la grâce qui permet d'avoir des yeux pour regarder en profondeur et comprendre que ce qui a été annoncé est la Parole de Dieu.

Professer par la bouche, à son tour, indique que la foi implique un témoignage et un engagement publics. Le chrétien ne peut jamais penser que croire est un fait privé. La foi, c'est décider d'être avec le Seigneur pour vivre avec lui. Et ce « être avec lui » introduit à la compréhension des raisons pour lesquelles on croit. La foi, parce qu'elle est vraiment un acte de la liberté, exige aussi la responsabilité sociale de ce qui est cru. L'Église au jour de la Pentecôte montre avec toute évidence cette dimension publique du croire et du fait d'annoncer sans crainte sa propre foi à toute personne. C'est le don de l'Esprit Saint qui habilite à la mission et fortifie notre témoignage, le rendant franc et courageux.

La profession de la foi elle-même est un acte personnel et en même temps communautaire. En effet, l'Église est le premier sujet de la foi. Dans la foi de la communauté chrétienne chacun reçoit le baptême, signe efficace de l'entrée dans le peuple des croyants pour obtenir le salut. Comme atteste le *Catéchisme de l'Église catholique* : « 'Je crois' ; c'est la foi de l'Église professée personnellement par chaque croyant, principalement lors du Baptême. 'Nous croyons' : c'est la foi de l'Église confessée par les Évêques assemblés en Concile ou, plus généralement, par l'assemblée liturgique des croyants. 'Je crois' : c'est aussi l'Église, notre Mère, qui répond à Dieu par sa foi et qui nous apprend à dire : 'Je crois', 'Nous croyons' ».

Comme on peut l'observer, la connaissance des contenus de foi est essentielle pour donner son propre *assentiment*, c'est-à-dire pour adhérer pleinement avec l'intelligence et la volonté à tout ce qui est proposé par l'Église. La connaissance de la foi introduit à la totalité du mystère salvifique révélé par Dieu. L'assentiment qui est prêté implique donc que, quand on croit, on accepte librement tout le mystère de la foi, parce que Dieu lui-même qui se révèle et permet de connaître son mystère d'amour, est garant de sa vérité.

D'autre part, nous ne pouvons pas oublier que, dans notre contexte culturel, de nombreuses personnes, bien que ne reconnaissant pas en soi le don de la foi, sont quand même dans une recherche sincère du sens ultime et de la vérité définitive sur leur existence et sur le monde. Cette recherche est un authentique « préambule » à la foi, parce qu'elle met en mouvement les personnes sur le chemin qui conduit au mystère de Dieu. La raison de l'homme elle-même, en effet, porte innée l'exigence de « ce qui a de la valeur et demeure toujours ». Cette exigence constitue une invitation permanente, inscrite de façon indélébile dans le cœur humain, à se mettre en chemin pour trouver Celui que nous ne chercherions pas s'il n'était pas déjà venu à notre rencontre. La foi nous invite justement à cette rencontre et nous y ouvre pleinement.

11. Pour accéder à une connaissance systématique des contenus de la foi, tous peuvent trouver dans le *Catéchisme de l'Église catholique* une aide précieuse et indispensable. Il constitue un des fruits les plus importants du Concile Vatican II. Dans la Constitution apostolique *Fidei depositum* signée, et ce n'est pas par hasard, à l'occasion du trentième anniversaire de l'ouverture du Concile Vatican II, le Bienheureux Jean-Paul II écrivait : « Ce Catéchisme apportera une contribution très importante à l'œuvre de renouveau de toute la vie ecclésiale ... Je le reconnais comme un instrument valable et autorisé au service de la communion ecclésiale et comme une norme sûre pour l'enseignement de la foi ».

C'est justement sur cet horizon que l'*Année de la foi* devra exprimer un engagement général pour la redécouverte et l'étude des contenus fondamentaux de la foi qui trouvent dans le *Catéchisme de l'Église catholique* leur synthèse systématique et organique. Ici, en effet, émerge la richesse d'enseignement que l'Église a accueilli, gardé et offert au cours de ses deux mille ans d'histoire. De la sainte Écriture aux Pères de l'Église, des Maîtres de théologie aux Saints qui ont traversé les siècles,

le *Catéchisme* offre une mémoire permanente des nombreuses façons dans lesquelles l'Église a médité sur la foi et produit un progrès dans la doctrine pour donner certitude aux croyants dans leur vie de foi.

Dans sa structure elle-même, le *Catéchisme de l'Église catholique* présente le développement de la foi jusqu'à toucher les grands thèmes de la vie quotidienne. Page après page, on découvre que tout ce qui est présenté n'est pas une théorie, mais la rencontre avec une Personne qui vit dans l'Église. À la profession de foi, en effet, succède l'explication de la vie sacramentelle, dans laquelle le Christ est présent, agissant et continue à construire son Église. Sans la liturgie et les sacrements, la profession de foi n'aurait pas d'efficacité, parce qu'elle manquerait de la grâce qui soutient le témoignage des chrétiens. De la même manière, l'enseignement du *Catéchisme* sur la vie morale acquiert toute sa signification s'il est mis en relation avec la foi, la liturgie et la prière.

12. En cette Année, par conséquent, le *Catéchisme de l'Église catholique*, pourra être un véritable instrument pour soutenir la foi, surtout pour tous ceux qui ont à cœur la formation des chrétiens, si déterminante dans notre contexte culturel. Dans ce but, j'ai invité la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, en accord avec les Dicastères compétents du Saint-Siège, à rédiger une *Note*, par laquelle offrir à l'Église et aux croyants quelques indications pour vivre cette *Année de la foi* de manière plus efficace et appropriée, au service du croire et de l'évangélisation.

En effet, la foi, se trouve être soumise plus que dans le passé à une série d'interrogations qui proviennent d'une mentalité changée qui, particulièrement aujourd'hui, réduit le domaine des certitudes rationnelles à celui des conquêtes scientifiques et technologiques. Toutefois, l'Église n'a jamais eu peur de montrer comment entre foi et science authentique il ne peut y avoir aucun conflit parce que les deux, même si c'est par des chemins différents, tendent à la vérité.

13. Il sera décisif au cours de cette *Année* de parcourir de nouveau l'histoire de notre foi, laquelle voit le mystère insondable de l'entrelacement entre sainteté et péché. Alors que la première met en évidence le grand apport que les hommes et les femmes ont offert à la croissance et au développement de la communauté par le témoignage de leur vie, le second doit provoquer en chacun une sincère et permanente

œuvre de conversion pour faire l'expérience de la miséricorde du Père qui va à la rencontre de tous.

En ce temps, nous tiendrons le regard fixé sur Jésus Christ « à l'origine et au terme de la foi » (*He* 12, 2) : en lui trouve son achèvement tout tourment et toute aspiration du cœur humain. La joie de l'amour, la réponse au drame de la souffrance et de la douleur, la force du pardon devant l'offense reçue et la victoire de la vie face au vide de la mort, tout trouve son achèvement dans le mystère de son Incarnation, du fait qu'il s'est fait homme, qu'il a partagé avec nous la faiblesse humaine pour la transformer par la puissance de sa résurrection. En lui, mort et ressuscité pour notre salut, trouvent pleine lumière les exemples de foi qui ont marqué ces deux mille ans de notre histoire de salut.

Par la foi, Marie a accueilli la parole de l'Ange et elle a cru à l'annonce qu'elle deviendrait Mère de Dieu dans l'obéissance de son dévouement (cf. *Lc* 1, 38). Visitant Elisabeth, elle éleva son cantique de louange vers le Très-Haut pour les merveilles qu'il accomplissait en tous ceux qui s'en remettent à lui (cf. *Lc* 1, 46-55). Avec joie et anxiété elle met au jour son fils unique, maintenant intacte sa virginité (cf. *Lc* 2, 6-7). Comptant sur Joseph son époux, elle porta Jésus en Égypte pour le sauver de la persécution d'Hérode (cf. *Mt* 2, 13-15). Avec la même foi, elle suivit le Seigneur dans sa prédication et demeura avec lui jusque sur le Golgotha (cf. *Jn* 19, 25-27). Avec foi Marie goûta les fruits de la résurrection de Jésus et, conservant chaque souvenir dans son cœur (cf. *Lc* 2, 19.51), elle les transmet aux Douze réunis avec elle au Cénacle pour recevoir l'Esprit Saint (cf. *Ac* 1, 14; 2, 1-4).

Par la foi, les Apôtres laissèrent tout pour suivre le Maître (cf. *Mc* 10, 28). Ils crurent aux paroles par lesquelles il annonçait le Royaume de Dieu présent et réalisé dans sa personne (cf. *Lc* 11, 20). Ils vécurent en communion de vie avec Jésus qui les instruisait par son enseignement, leur laissant une nouvelle règle de vie par laquelle ils seraient reconnus comme ses disciples après sa mort (cf. *Jn* 13, 34-35). Par la foi, ils allèrent dans le monde entier, suivant le mandat de porter l'Évangile à toute créature (cf. *Mc* 16, 15) et, sans aucune crainte, ils annoncèrent à tous la joie de la résurrection dont ils furent de fidèles témoins.

Par la foi, les disciples formèrent la première communauté regroupée autour de l'enseignement des Apôtres, dans la prière, dans la célébration

de l'Eucharistie, mettant en commun tout ce qu'ils possédaient pour subvenir aux besoins des frères (cf. *Ac* 2, 42-47).

Par la foi, les martyrs donnèrent leur vie, pour témoigner de la vérité de l'Évangile qui les avait transformés et rendus capables de parvenir au don le plus grand de l'amour avec le pardon de leurs propres persécuteurs.

Par la foi, des hommes et des femmes ont consacré leur vie au Christ, laissant tout pour vivre dans la simplicité évangélique l'obéissance, la pauvreté et la chasteté, signes concrets de l'attente du Seigneur qui ne tarde pas à venir. Par la foi, de nombreux chrétiens ont promu une action en faveur de la justice pour rendre concrète la parole du Seigneur venu annoncer la libération de l'oppression et une année de grâce pour tous (cf. *Lc* 4, 18-19).

Par la foi, au cours des siècles, des hommes et des femmes de tous les âges, dont le nom est inscrit au Livre de vie (cf. *Ap* 7, 9; 13, 8), ont confessé la beauté de suivre le Seigneur Jésus là où ils étaient appelés à donner le témoignage de leur être chrétiens: dans la famille, dans la profession, dans la vie publique, dans l'exercice des charismes et des ministères auxquels ils furent appelés.

Par la foi, nous vivons nous aussi : par la reconnaissance vivante du Seigneur Jésus, présent dans notre existence et dans l'histoire.

14. L'Année de la foi sera aussi une occasion propice pour intensifier le témoignage de la charité. Saint Paul rappelle : « Maintenant donc demeurent foi, espérance, charité, ces trois choses, mais la plus grande d'entre elles, c'est la charité » (*1 Co* 13, 13). Avec des paroles encore plus fortes – qui depuis toujours engagent les chrétiens – l'Apôtre Jacques affirmait : « A quoi sert-il, mes frères, que quelqu'un dise : 'J'ai la foi', s'il n'a pas les œuvres ? La foi peut-elle le sauver ? Si un frère ou une sœur sont nus, s'ils manquent de leur nourriture quotidienne, et que l'un d'entre vous leur dise : 'Allez en paix, chauffez-vous, rassasiez-vous', sans leur donner ce qui est nécessaire à leur corps, à quoi cela sert-il ? Ainsi en est-il de la foi : si elle n'a pas les œuvres, elle est tout à fait morte. Au contraire, on dira : 'Toi, tu as la foi, et moi, j'ai les œuvres ? Montre-moi ta foi sans les œuvres ; moi, c'est par les œuvres que je te montrerai ma foi' » (*Jc* 2, 14-18).

La foi sans la charité ne porte pas de fruit et la charité sans la foi serait un sentiment à la merci constante du doute. Foi et charité se réclament réciproquement, si bien que l'une permet à l'autre de réaliser son chemin. En effet de nombreux chrétiens consacrent leur vie avec amour à celui qui est seul, marginal ou exclus comme à celui qui est le premier vers qui aller et le plus important à soutenir, parce que justement en lui se reflète le visage même du Christ. Grâce à la foi nous pouvons reconnaître en tous ceux qui demandent notre amour, le visage du Seigneur ressuscité. « Dans la mesure où vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait » (Mt 25, 40) : ces paroles du Seigneur sont un avertissement à ne pas oublier et une invitation permanente à redonner cet amour par lequel il prend soin de nous. C'est la foi qui permet de reconnaître le Christ et c'est son amour lui-même qui pousse à le secourir chaque fois qu'il se fait notre prochain sur le chemin de la vie. Soutenus par la foi, regardons avec espérance notre engagement dans le monde, en attente « d'un ciel nouveau et d'une terre nouvelle où résidera la justice » (2 Pi 3, 13; cf. Ap 21, 1).

15. Parvenu désormais au terme de sa vie, l'Apôtre Paul demande à son disciple Timothée de « rechercher la foi » (2 Tm 2, 22) avec la même constance que lorsqu'il était jeune (cf. 2 Tm 3, 15). Entendons cette invitation adressée à chacun de nous, pour que personne ne devienne paresseux dans la foi. Elle est une compagne de vie qui permet de percevoir avec un regard toujours nouveau les merveilles que Dieu réalise pour nous. Engagée à saisir les signes des temps dans l'aujourd'hui de l'histoire, la foi incite chacun de nous à devenir signe vivant de la présence du Ressuscité dans le monde. Ce dont le monde aujourd'hui a particulièrement besoin, c'est du témoignage crédible de tous ceux qui, éclairés dans l'esprit et dans le cœur par la Parole du Seigneur, sont capables d'ouvrir le cœur et l'esprit de beaucoup au désir de Dieu et de la vraie vie, celle qui n'a pas de fin.

« Que la Parole du Seigneur accomplisse sa course et soit glorifiée » (2 Th 3, 1) : puisse cette *Année de la foi* rendre toujours plus solide la relation avec le Christ Seigneur, puisque seulement en lui se trouve la certitude pour regarder vers l'avenir et la garantie d'un amour authentique et durable. Les paroles de l'Apôtre Pierre jettent un dernier rayon de lumière sur la foi : « Vous en tressaillez de joie, bien qu'il vous faille encore quelque temps être affligés par diverses épreuves, afin que, bien éprouvée, votre foi, plus précieuse que l'or périssable que l'on

vérifie par le feu, devienne un sujet de louange, de gloire et d'honneur, lors de la Révélation de Jésus Christ. Sans l'avoir vu, vous l'aimez ; sans le voir encore, mais en croyant, vous tressaillez d'une joie indicible et pleine de gloire, sûrs d'obtenir l'objet de votre foi : le salut des âmes » (1 Pi 1, 6-9). La vie des chrétiens connaît l'expérience de la joie et celle de la souffrance. Combien de saints ont vécu la solitude ! Combien de croyants, même de nos jours, sont éprouvés par le silence de Dieu alors qu'ils voudraient écouter sa voix consolante ! Les épreuves de la vie, alors qu'elles permettent de comprendre le mystère de la croix et de participer aux souffrances du Christ (cf. Col 1, 24), sont un prélude à la joie et à l'espérance où conduit la foi : « Lorsque je suis faible, c'est alors que je suis fort » (2 Co 12, 10). Nous croyons avec une ferme certitude que le Seigneur Jésus a vaincu le mal et la mort. Avec cette confiance assurée nous nous en remettons à lui : présent au milieu de nous, il vainc le pouvoir du malin (cf. Lc 11, 20) et l'Église, communauté visible de sa miséricorde, subsiste en lui comme signe de la réconciliation définitive avec le Père.

Confions à la Mère de Dieu, proclamée « bienheureuse parce qu'elle a cru » (Lc 1, 45), ce temps de grâce.

*Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 11 octobre 2011, en la septième année de mon Pontificat.*



## ANNEE DE LA FOI : POURQUOI LE 11 OCTOBRE ?

*Par l'abbé Jean-Baptiste Moreau, FSSP. (Éditorial bulletin de Besançon oct. 2012)*

Impossible de rédiger cet éditorial du mois d'octobre sans évoquer naturellement « l'Année de la Foi » qui commencera le onze de ce mois ! Que le Saint-Père ait choisi la date du 11 octobre pour faire entrer dans « l'Année de la Foi » la Sainte Eglise et tous ses enfants, cela ne doit rien au hasard. En effet, le 11 octobre 2012 est aussi la date anniversaire de l'ouverture du Deuxième Concile Œcuménique du Vatican, qui fêtera cette année ses cinquante ans.

A cet égard, il n'est pas inintéressant de se demander pourquoi le Concile Vatican II s'est ouvert en ce jour du 11 octobre 1962. Dans le calendrier liturgique alors en vigueur, l'Eglise fêtait à cette date la Maternité Divine de la Vierge Marie, solennellement proclamée par le Concile d'Ephèse en 431. Cette fête de la Maternité divine de Notre-Dame avait été instituée en 1931 par le Pape Pie XI, pour commémorer le 1500ème anniversaire de ce même Concile d'Ephèse qui, contre l'hérésie nestorienne, avait affirmé que Marie est véritablement Mère de Dieu.

Que conclure de cet enchaînement des dates ? Tout d'abord que le Bienheureux pape Jean XXIII a clairement voulu, en choisissant cette date du 11 octobre 1962, placer le concile Vatican II dans la lumière du concile d'Ephèse. C'est, en effet, un point sur lequel Benoît XVI insiste volontiers : pour comprendre et accueillir en vérité les enseignements de Vatican II, il est absolument nécessaire de le maintenir dans la lignée des conciles précédents, dans la ligne du magistère antérieur et postérieur : comme un maillon éminent de la chaîne magistérielles qui va de Saint Pierre au Pape actuel.

Isoler Vatican II pour en faire un « super-concile » qui viendrait annuler et supplanter tous les autres n'a aucun sens : une branche coupée ne fait pas un arbre neuf ! Pour qu'il porte du fruit, pour qu'il y coule la Sève du Christ, nulle autre voie que de maintenir le deuxième concile du Vatican solidement greffé sur le tronc vivant de la Tradition de l'Eglise. C'est à cette « lecture dans la continuité » que nous invite le Saint-Père.

L'autre enseignement d'importance qui ressort de cette date choisie du 11 octobre est la place éminente de Marie, Vierge et Mère, dans notre année de la Foi. C'est elle, en effet, le premier « témoin de notre foi » comme le rappelle à juste titre le Saint-Père dans sa Lettre apostolique *Porta Fidei* (n. 13). C'est à la « Mère de Dieu, proclamée 'bienheureuse parce qu'elle a cru' (Lc, 1, 45) » qu'est confié ce « temps de grâce » (n. 15). Pour notre communauté paroissiale, consacrée au Cœur Immaculé de Marie, c'est une invitation forte à approfondir notre prière mariale, à former, dans sa lumière, l'intelligence de notre foi, à œuvrer, à son exemple, dans une charité active, fruit de la foi.

Ne laissons pas passer cette année sans aller davantage à l'église, au catéchisme pour adultes, auprès des plus pauvres. Pour que grandisse le trésor de notre foi.

*« Dieu, qui voulez que tous les hommes soient  
sauvés et parviennent à la connaissance de la  
vérité : envoyez, nous vous en prions, des ouvriers à  
votre moisson et donnez-leur d'annoncer votre  
parole avec toute confiance ; afin que votre doctrine  
se répande et soit honorée, et que toutes les nations  
vous reconnaissent, vous, le seul vrai Dieu, et celui  
que vous avez envoyé, Notre-Seigneur Jésus-  
Christ, votre Fils. »*

*Oraison de la messe pour la Propagation de la Foi*



## FAIRE DU CREDO LA PRIERE QUOTIDIENNE

L'un des objectifs de l'*Année de la foi* est de faire du Credo la prière quotidienne, apprise par cœur, comme c'était l'habitude des premiers siècles chrétiens », a expliqué Mgr Fisichella, président du Conseil pontifical pour la promotion de la nouvelle évangélisation.

### Redécouvrir les contenus de la foi

Une image accompagnera les baptisés tout au long de l'*Année de la foi* : il s'agit de la représentation du Christ de la cathédrale d'une ville de Sicile, Cefalù, et elle portera au dos le Credo, car « un des objectifs de l'*Année de la foi* est de faire du Credo la prière quotidienne, apprise par cœur, comme c'était l'habitude des premiers siècles chrétiens », a expliqué Mgr Fisichella. Une prière que saint Augustin recommande « avant de dormir » ou « avant de sortir ».

Mgr Fisichella a rappelé l'intention de Benoît XVI, exprimée dans sa lettre apostolique *Porta fidei*: « Depuis le commencement de mon ministère comme Successeur de Pierre, j'ai rappelé l'exigence de redécouvrir le chemin de la foi pour mettre en lumière de façon toujours plus évidente la joie et l'enthousiasme renouvelé de la rencontre avec le Christ » (n. 2).

Il a souligné ce qu'il appelle « l'heureuse coïncidence de deux anniversaires : le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'ouverture du concile Vatican II (1962), et le 20<sup>e</sup> anniversaire de la publication du Catéchisme de l'Eglise catholique (1992) ».

« Avant tout, a-t-il souligné, l'Année de la foi entend soutenir la foi de tant de croyants qui, dans la fatigue quotidienne, ne cessent de confier leur existence au Seigneur Jésus avec conviction et avec courage. Leur témoignage, qui n'attire pas l'attention des hommes, mais est précieux aux yeux du Très-Haut, est ce qui permet à l'Eglise de se présenter au monde d'aujourd'hui, comme par le passé, avec la force de la foi et l'enthousiasme des simples.

Mais aujourd'hui en contexte de crise, pas seulement économique et financière, mais aussi anthropologique, morale et spirituelle, il a précisé que cette année permettra de proposer la rencontre du Christ à qui ressent la « nostalgie de Dieu ». Telle est donc « la responsabilité » de chaque baptisé « d'offrir la compagnie de la foi, de se faire proches de ceux qui nous demandent raison de notre foi ».

Il s'agit aussi, comme Porta Fidei l'indique de « redécouvrir les contenus de la foi professée, célébrée, vécue et priée, et réfléchir sur l'acte lui-même par lequel on croit, est un engagement que chaque croyant doit faire sien » (Pf 9).

### Un calendrier

Mgr Fisichella a indiqué que les dates présidées par le pape et ayant une dimension universelle :

**Jeudi 11 octobre 2012**: ouverture solennelle de l'*Année de la foi*, place Saint-Pierre, pour le 50<sup>e</sup> anniversaire du début du concile Vatican II, en présence des pères du concile encore en vie.

**Dimanche 21 octobre 2012**: canonisation de 6 martyrs et confesseurs de la foi, un « signe éloquent ».

**Vendredi 25 janvier 2013** : en la fête de la conversion de saint Paul, la célébration œcuménique en la basilique Saint-Paul-hors-les-Murs, pour la conclusion de la semaine de prière pour l'unité des chrétiens sera l'occasion de « prier ensemble afin que par la profession commune du Symbole les chrétiens qui ont reçu le même baptême n'oublient pas la voie de l'unité comme signe visible à offrir au monde ».

**Samedi 2 février 2013** : prière spéciale à Saint-Pierre pour les personnes consacrées dont la vie selon els conseils évangéliques indique la direction pour « maintenir vivante l'attente du retour du Seigneur ».

### Adoration mondiale simultanée

Le dimanche des Rameaux, le **24 mars 2013** : dédié aux jeunes qui se préparent à la Journée mondiale de la jeunesse.

Le **dimanche 28 avril 2013** : dédié aux jeunes confirmés et confirmands. Le pape confèrera la Confirmation à un petit groupe de jeunes comme témoignage de « leur profession publique de foi qui *confirme* la foi baptismale ».

Le **dimanche 5 mai 2013** sera consacré à la célébration de la foi qui « trouve dans la piété populaire son expression initiale », notamment dans les Confraternités.

Le **samedi 18 mai 2013**, la veille de la Pentecôte, sera consacrée à tous les mouvements, anciens et nouveaux, avec un pèlerinage au tombeau de Pierre pour demander à Dieu « d'envoyer encore avec abondance son Esprit afin qu'il renouvelle les prodiges comme aux premiers temps de l'Eglise naissante ».

Le **dimanche 2 juin 2013**, en la fête du Saint-Sacrement, une adoration silencieuse simultanée et mondiale sera organisée dans toutes les cathédrales du monde et les églises où ce sera possible.

Le **dimanche 16 juin 2013** sera consacré au témoignage de l'Evangile de la vie.

Le **dimanche 7 juillet 2013**, ce sera, à Rome, la conclusion du pèlerinage que séminaristes, novices et ceux qui cheminent vers une vocation à la vie sacerdotale ou consacrée.

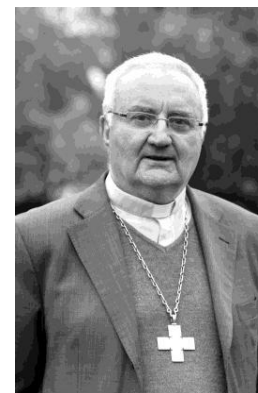
### La JMJ et de grands événements culturels

**Du mardi 23 au dimanche 28 juillet 2013** : Journée mondiale de la jeunesse de Rio de Janeiro, dans la « joie de la foi ».

Le **29 dimanche septembre 2013** sera particulièrement consacré aux catéchistes et ce sera l'occasion de rappeler le 20<sup>e</sup> anniversaire de la publication du *Catéchisme de l'Eglise catholique*.

Le **dimanche 13 octobre 2013** sera marqué par la présence de toutes les réalités mariales de l'Eglise.

Enfin, le **dimanche 24 novembre 2013**, on célébrera la journée de conclusion de l'Année de la foi.



Communiqué de Monseigneur Michel MOUISSE,  
Evêque de Périgueux et Sarlat

## A PROPOS D'UN PROJET DE LOI

Ce n'est un scoop pour personne que l'Eglise est opposée au mariage homosexuel.

La position de l'Eglise n'est pas d'abord une position religieuse, mais une position anthropologique.

Dire que le mariage est l'union stable d'un homme et d'une femme n'est pas une position confessionnelle.

Les grandes questions sont : qu'est-ce que l'homme ? Qu'est-ce que la femme ? Qu'est-ce que le couple ? Quels sont les fondements de notre société ?

Il n'est pas question pour nous de défendre un pré carré confessionnel, mais de faire entendre les questions que nous posons pour l'avenir de toute notre société.

La situation est grave parce que l'on veut réformer une institution multiséculaire qui structure depuis longtemps la société, la famille et les relations interpersonnelles... et cela, ça ne se fait pas en application d'un programme électoral ou dicté uniquement par les sentiments du moment.

Ce n'est pas parce que nous sommes opposés à une loi que nous portons un jugement sur les personnes concernées par cette loi. Le vote d'une telle loi aurait certainement des conséquences importantes sur les enfants, l'équilibre des familles et la cohésion sociale.

C'est pour cela qu'il faut un débat, comme le demande l'Eglise de France (voir le site [www.cef.fr](http://www.cef.fr)), à travers une déclaration intitulée « *Elargir le mariage aux personnes de même sexe ? Ouvrons le débat* ». La presse devrait davantage s'en faire l'écho.

+ Michel MOUISSE  
Evêque de Périgueux et Sarlat

**PAROLES D'ÉVÊQUES SUR  
LE « MARIAGE POUR TOUS »**

L'ouverture au mariage et à l'adoption pour les personnes de même sexe fera l'objet d'un projet de loi présenté en novembre en Conseil des ministres puis débattu au printemps 2013. L'examen par les députés français de ce projet de loi, prévu pour la mi-décembre, pourrait être reporté à fin janvier. De nombreux évêques se sont récemment exprimés à propos de ce projet de loi. Extraits.

**Communiqué de Mgr Yves Le Saux, évêque du Mans, sur le projet de loi entre personnes de même sexe, le 17 octobre 2012. Extraits :**



« Derrière ces propositions, il y a la théorie du « genre ». Il s'agit de faire passer l'idée selon laquelle la différence sexuelle n'est que de l'ordre du biologique et ne concerne donc pas l'identité de la personne, chacun pouvant choisir son orientation sexuelle indépendamment de son sexe. Il serait par conséquent interdit, car considéré comme conditionnement, de donner à un garçon des repères éducatifs masculins, et à une fille des repères éducatifs féminins, au nom de la liberté individuelle toute puissante affranchie vis-à-vis de la nature. »...

« Ces questions sont fondamentales. Nous ne pouvons pas faire des choix superficiels. »...

« Je ne peux qu'inviter tous à réfléchir, à se mobiliser pour un véritable débat, sans violence, avec charité et délicatesse. Il s'agit d'un service à rendre à nos frères et sœurs en humanité. »

**Editorial de Mgr Hippolyte Simon, archevêque de Clermont-Ferrand : « Est-ce bien le moment d'affaiblir la paternité, la maternité et donc aussi la filiation ? », le 8 octobre 2012. Extraits :**



« je voudrais noter deux observations qui doivent nous interroger :

- Tout d'abord, au moment où le parlement vote des lois pour imposer partout la parité entre hommes et femmes, voici que l'on semble vouloir l'abolir là où elle est devenue la plus évidente : dans le mariage monogame. Cela est un peu étrange

!

- Par ailleurs, tous les jours, les Médias nous parlent de la violence à l'École, et parfois de tragédies comme celle de Grenoble. A les entendre, il est clair que les jeunes générations souffrent en ce moment, en France, d'une carence de l'autorité, en particulier de l'autorité paternelle. Alors, si l'on essaie de « penser en diagonale » pour relier ensemble tous ces phénomènes, on peut vraiment se demander si c'est bien le moment d'affaiblir et de neutraliser ce qui permet à un enfant de construire son identité personnelle : la référence à un père et à une mère. Car c'est bien à cette neutralisation de la paternité et de la maternité que va conduire le projet, actuellement débattu, de « mariage pour tous.. ».

« Les 95 % de citoyens, qui ont actuellement le droit de se marier, vont-ils accepter de voir diminuer leurs droits à être considérés comme père ou comme mère, de leurs enfants, sous prétexte d'égalité avec les personnes de même sexe qui se seront mariées ? Il faut donc demander au gouvernement de préciser la manière dont il entend régler ces questions administratives, avant de procéder au vote de la loi. Car il va falloir réécrire de nombreux articles du Code civil. Et il est impossible de laisser à des juristes le soin de régler ultérieurement, par de simples décrets d'application, des questions aussi décisives pour la filiation, la paternité et la maternité, en un mot pour l'identité des individus. »

« En toute hypothèse, le mieux à faire est sans doute que toutes les associations et que toutes les familles qui se sentent concernées écrivent à leurs élus, ou demandent à les rencontrer, pour les alerter avant le vote de la loi. C'est à cela que se comprend l'utilité d'un débat démocratique. »

**« A propos du mariage », Mgr Henri Brincard, évêque du Puy en s'est exprimé le 8 octobre 2012. Extraits :**



« Le mariage n'est pas la simple reconnaissance d'un sentiment amoureux mais le cadre juridique dans lequel la vie commune des époux est susceptible d'être source de nouveaux êtres humains. Ce qui se joue dans le mariage civil est donc la dimension sociale de la conjugalité en raison de la possibilité d'engendrer des enfants. » ... « Un enfant a besoin de ce jeu de différences complémentaires grâce auxquelles il peut progressivement développer son identité

personnelle. Si le législateur décide que demain certains enfants auront deux pères mais pas de mère ou deux mères mais pas de père, il instaurerait un mensonge d'Etat.

Un Etat qui renie les droits les plus fondamentaux des êtres humains les plus vulnérables viole la conscience des citoyens. Seule la recherche de la justice peut assurer le bien commun et nourrir l'espérance d'un réel progrès humain. »

**Lettre de Mgr Nicolas Brouwet, Evêque de Tarbes et Lourdes : « Le mariage et l'adoption pour les couples homosexuels », le 1er octobre 2012**



« La question n'est pas non plus de nier que des enfants aient pu trouver leur équilibre personnel après avoir été élevés par des personnes de même sexe. On parle suffisamment du phénomène de résilience - c'est-à-dire de la capacité qu'a

chacun à trouver son équilibre malgré les obstacles - pour comprendre que l'argument ne justifie pas à lui seul le vote d'une loi autorisant l'adoption des enfants par des personnes homosexuelles. »...

« Le mariage, dans lequel s'exprime un amour vivant et libre, est l'ouverture de l'homme et de la femme à ce monde-là. A un monde où j'accepte de ne pas être une totalité à moi tout seul pour construire, avec une personne de sexe différent, une société plurielle. »...

« L'Etat est postérieur au mariage et à la famille, comme il est postérieur à la personne humaine. Voilà pourquoi il n'appartient pas à l'Etat, me semble-t-il, de définir ce que doivent être le mariage et la famille. Au contraire, il est à leur service. Il peut, certes, donner des droits à des personnes désirant vivre ensemble. »...

« Dans le projet de loi qui sera proposé, l'adoption ne sera plus d'abord un moyen d'aider des enfants mais une manière d'institutionnaliser un droit à l'enfant, ce qui est radicalement différent. Et contraire au respect de la personne qui n'est jamais un moyen pour satisfaire un désir, aussi fort soit-il. »

« A travers la « théorie du genre », on enseigne aujourd'hui aux jeunes de nos collèges et de nos lycées qu'ils sont déterminés dès leur naissance par une orientation sexuelle »... « La tâche des parents et des éducateurs n'est pas d'enfermer les jeunes mais de les rendre à eux-mêmes en leur faisant découvrir leur vocation, une vocation à bâtir le monde présent avec leurs richesses, leurs talents, leurs compétences personnelles. »...

**Réactions de Mgr Ulrich, archevêque de Lille, vice-président de la Conférence des évêques de France, à des questions soulevées dans la société, le 25 septembre 2012. Extraits :**



« Voici justement une confusion à lever ! L'expression : le mariage pour tous, est une expression maladroite et inexacte en réalité. Il demeurera des situations qui empêcheront le mariage : un oncle et sa nièce, ou un frère et une sœur continueront de voir le mariage leur être interdit ! Parce que le mariage est une institution sociale déterminante pour la construction de la société, elle n'est concevable que dans certaines conditions, et donc à l'exclusion d'autres conditions. Préserver le mariage comme l'union d'un homme et d'une femme en vue de la protection de la filiation, c'est une condition fondamentale pour la société. Ce n'est pas le maintien d'un privilège en faveur des personnes hétérosexuelles. »...

« Le sentiment amoureux à lui seul ne justifie pas le mariage, c'est le projet familial qui appelle le mariage. »...

« Changer la nature de l'institution du mariage en l'ouvrant aux personnes homosexuelles avec droit à l'adoption, ce serait aussi changer le statut des personnes mariées sous le régime actuel. A-t-on vraiment pris conscience que le statut de père et de mère disparaît dans cette figure nouvelle ? Il y aurait un parent 1, et un parent 2, et forcément un parent 3 grâce auquel l'enfant devrait d'être né : quel serait son statut dans la famille ? Sera-t-il porté sur le livret de famille ? De quels droits jouira-t-il dans la famille ? »

**« Je ne peux me taire », déclaration de Mgr Eric Aumonier, évêque de Versailles, aux catholiques des Yvelines au sujet du projet de loi visant à ouvrir le mariage et l'adoption aux couples de même sexe, le 25 septembre 2012. Extraits :**



« C'est le bien de l'enfant qu'il nous faut d'abord faire valoir. Il doit être premier et ne peut passer après la satisfaction du désir même sincère des adultes. Il n'y a pas de droit à l'enfant, mais bien un droit de l'enfant, à défendre et à promouvoir. »...

« J'invite tous les catholiques de mon diocèse et, plus largement, tous les hommes et les femmes de bonne volonté, à écrire avec respect et gravité à leurs élus, aux ministres concernés, au Premier Ministre et au Président de la République, pour réclamer que s'ouvrent l'ouverture de vrais débats »

... »

« Passer en force un tel projet de loi, pour répondre à la pression de quelques-uns, serait incompréhensible et profondément injuste. »

**"Mariage homosexuel" : exigeons un débat public !, déclaration de Marc Aillet, évêque de Bayonne, le 21 septembre 2012**



« Nous n'acceptons pas qu'un lobby qui ne représente qu'une partie des homosexuels, eux-mêmes très minoritaires, puisse imposer sans discussion son point de vue auprès des médias et de l'actuelle majorité parlementaire. Nous demandons, au contraire, qu'un vrai « débat citoyen » soit organisé dans les meilleurs délais. »

« A défaut d'un tel débat public, faudra-t-il descendre dans la rue pour se faire entendre, défendre l'institution du mariage et le droit fondamental de chaque enfant d'être éduqué par un père et une mère ? »

**« Pour Participer au débat » par Mgr Michel Pansard, évêque de Châtres, le 19 septembre 2012. Extraits :**



« De quelle reconnaissance parle-t-on ? S'agit-il d'une acceptation, refusant toute discrimination et apportant aux personnes des protections juridiques, patrimoniales et fiscales ? Ou s'agit-il d'une mise en valeur publique et symbolique d'une forme de vie qu'une société se donne pour assurer sa pérennité ? Dans ce cas, le sujet devient politique et social et invite légitimement à s'interroger.

La différence sexuelle, la différence des genres est-elle structurante ou secondaire voire indifférente dans le mariage et la fondation d'une famille ? Notre société va-t-elle « manifester une indifférence publique à l'altérité sexuelle dans le lieu même où elle joue à plein, celui de la conjugalité et de la filiation ? » Epoux 1 et époux 2 est-ce la même chose qu'époux et épouse ? Parent 1 et parent 2 est-ce la même chose que père et mère ?

» ...

« Le mariage n'est pas que la célébration romantique ou utilitaire d'un amour. En concentrant notre attention sur l'individu et ses sentiments nous risquons d'enfermer le mariage dans une affaire privée et intime dont on pourrait se demander en quoi l'Etat aurait à le prendre en charge. »

**Message de Mgr Gérard Daucourt, évêque de Nanterre, aux Catholiques des Hauts-de-Seine, le 17 septembre 2012**



« Comment rester libres à l'égard de toutes les modes et des pensées présentées comme majoritaires ? Comment respecter les personnes en proposant la vérité révélée par la Parole de Dieu ? Prenons garde de ne pas nous situer en face de la société. Nous sommes dans le monde, nous en faisons partie. Souvenons-nous que Dieu a envoyé son Fils dans le monde, non pas pour juger le monde, mais pour que, par Lui, le monde soit sauvé. (Jn 3, 17) »

« Tout en rappelant les raisons pour lesquelles nous ne mettons pas sur le même plan hétérosexualité et homosexualité, sommes-nous capables de dire que l'identité qui doit toujours être première

et dépasser toutes les autres, c'est notre identité de fils et filles de Dieu ? »

**« Le mariage pour tous ? », éditorial de Mgr André Lacrampe, archevêque de Besançon, le 14 septembre 2012. Extraits :**



« Pour nous, membres des communautés chrétiennes, si nous participons à ce débat de société, c'est aussi en nous référant au témoignage du Christ. Il s'est fait proche de nombreux exclus de son temps, mais en même temps il a assumé cette loi fondatrice : « Au commencement de la création, il les fit homme et femme » ...

« Qu'est-ce qui est en jeu dans ce débat, dans ce projet ? »...

« Au niveau légal, il s'agit d'un bouleversement dans la filiation »...

« Au niveau social, il faut rappeler que ce n'est pas la sexualité qui fonde le mariage mais la différence des sexes. »... « la différence sexuelle entre le papa-homme masculin et la maman-femme féminine joue pour beaucoup dans la vie psychique »... « Enfin,

dans toutes les cultures, dans toutes les civilisations, on s'accorde sur le principe qu'une famille est fondée par un homme et une femme, que le couple est fondé sur la rencontre de deux différents. »

**PRIÈRE POUR LA FAMILLE**

**P**ère saint, Toi qui as voulu que ton Verbe éternel naisse sur notre terre et grandisse dans une famille humaine avec tout l'amour d'un père et d'une mère ; Toi qui nous as montré avec la Sainte Famille combien nos familles sont un bien précieux et un mystère sacré, signes et instruments de l'amour trinitaire ;

Envoie ton Esprit Saint, pour qu'Il donne à chacun d'accueillir la lumière que tu as inscrite en toute créature et dans tout l'Univers avec Sagesse et par Amour ; pour qu'Il ouvre les cœurs à la lumière de l'Évangile ; Envoie ton Esprit Saint sur toutes les familles, pour que tout enfant ait la joie de grandir dans l'amour d'un père et d'une mère, de se construire dans la complémentarité d'une vraie différence sexuelle, d'être reçu comme un don et désiré comme une personne ;

Envoie ton Esprit Saint sur ton Église, pour qu'elle ait la force de témoigner publiquement avec justesse et douceur de l'Évangile de la Vie et de la vérité de l'amour, d'affronter sans crainte même au prix du martyre les forces contraires de la culture de mort ;

Envoie ton Esprit Saint sur les pouvoirs publics, pour qu'ils expriment avec sagesse dans la législation ce qui revient à chacun en toute justice, qu'ils soutiennent davantage les familles fondées dans l'institution du mariage.

O Vierge Marie, Mère du bel amour, prends sous ton manteau protecteur tous tes enfants qui se confient à toi, même ceux qui ne te connaissent pas encore, et surtout ceux à qui il aura manqué l'amour d'un père ou d'une mère !

Saint Joseph, gardien de la Sainte Famille, priez pour nous !

## Calendrier liturgique Octobre 2012

1 <sup>er</sup> octobre	Saint Remy, Evêque (propre de France)
2	Les Saints Anges Gardiens
3	Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, Vierge
4	Saint François d'Assise, Confesseur
5	de la férie, mémoire de Saint Placide et ses compagnons, martyrs
6	Saint Bruno, Confesseur
7	<b>19<sup>ème</sup> Dimanche après la Pentecôte, Solennité de Notre-Dame du Saint Rosaire</b>
8	Sainte Brigitte de Suède, Veuve
9	Saint Jean Leonardi Conf., Mém. des SS Denis, Rustique et Eleuthère, Martyrs
10	Saint François Borgia, Confesseur
11	Maternité de la T. Sainte Vierge Marie
12	de la férie
13	Saint Edouard, Roi d'Angleterre, Confesseur
14	<b>20<sup>ème</sup> Dimanche après la Pentecôte</b>
15	Sainte Thérèse d'Avila, Vierge
16	Sainte Hedwige, Veuve
17	Sainte Marguerite-Marie Alacoque, Vierge
18	Saint Luc, Evangéliste
19	Saint Pierre d'Alcantara, Confesseur
20	Saint Jean de Kenty, Confesseur
21	<b>21<sup>ème</sup> Dimanche après la Pentecôte Solennité de SAINT FRONT, Ev. et conf., Apôtre du Périgord, Titulaire de la Basilique-Cathédrale, Patron de Périgueux et du Diocèse</b>
22	de la férie
23	Saint Antoine-Marie Claret, Evêque et Confesseur
24	Saint Raphaël, Archange
25	de la Férie, mémoire des SS. Chrysante et Darie, Martyrs
26	de la Férie, mémoire de Saint Evariste, Pape et Martyr
27	de la Sainte Vierge au samedi
28	<b>22<sup>ème</sup> Dimanche après la Pentecôte Fête de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Roi</b>
29	de la férie
30	de la férie
31	de la férie

## Calendrier liturgique Novembre 2012

1 <sup>er</sup> nov.	Fête de tous les Saints (Fête d'obligation)
2	Commemoration de tous les Fidèles Défunts
3	De la Sainte Vierge au samedi
4	<b>23<sup>ème</sup> dimanche après la Pentecôte</b>
5	Saintes Reliques du diocèse de Périgueux
6	De la férie
7	de la férie
8	de la férie Mémoire des Quatre Saints Couronnés, Martyrs
9	Dédicace de l'Archibasilique du Très Saint-Sauveur (St-Jean de Latran, Rome)
10	S. Georges, Ev. et Conf. (Propre de Périgueux), Mém. de S. André Avellin, des SS. Thryphon et ses compagnons, Martyrs
11	<b>24<sup>ém</sup> dimanche après la Pentecôte</b>
12	S. Martin Ier, Pape et Martyr
13	S. Didace, Confesseur, Mémoire de S. Brice, Evêque et Confesseur
14	S. Josaphat, Ev. et Martyr
15	S. Albert le Grand, Evêque et Docteur
16	Ste Gertrude, Vierge
17	S. Grégoire le Thaumaturge, Ev. et Conf.
18	<b>25<sup>ém</sup> dimanche après la Pentecôte</b>
19	Ste Elisabeth de Hongrie, veuve, Mémoire S. Pontien, Pape et Martyr
20	S. Félix de Valois, Confesseur
21	Présentation de la T. Sainte Vierge-Marie
22	Ste Cécile, Vierge et Martyre
23	S. Clément, Pape et Martyr, Mém. de Ste Félicité, Martyre
24	S. Jean de la Croix, Conf. et Docteur, Mémoire de S. Chrysogone, Martyr
25	Ste Catherine d'Alexandrie, Vierge et Martyre
26	<b>26<sup>ém</sup> et dernier dimanche après la Pentecôte</b>
27	de la férie
28	<b>de la férie</b>
29	de la Férie
30	S. André, Apôtre

**N' OUBLIONS PAS DE FAIRE  
CELEBRER  
DES MESSES POUR NOS DEFUNTS**

**La Messe est l'acte le plus important du monde.**



Parce qu'elle est la sacrifice du Corps et du Sang de Notre Seigneur Jésus-Christ sur l'autel, pour rendre présent sacramentellement le Sacrifice de la Croix. La Messe rend présent le Calvaire, le Vendredi Saint.

**Faire célébrer des messes, et y assister pour soi-même**

Pour louer la divine Majesté de Dieu – Le remercier de tant et tant de grâces reçues – pour réparer les si nombreuses fautes, majeures et mineures, commises, et implorer les grâces spirituelles ou temporelles dont nous avons besoin. Tout cela, pour nous-mêmes, pour ceux et celles que nous aimons et pour toute l'Eglise.

**Faire célébrer des messes pour les âmes du Purgatoire**

Elles sont dans le feu, enseignait saint Grégoire – et tous les spirituels l'ont fait après lui. Plus que des flammes, ces pauvres âmes souffrent davantage, nous dit saint Thomas d'Aquin, de la privation de la vision de Dieu vers lequel elles tendent de tout leur être.

A **chaque messe**, affirmait saint Jérôme dès le IV<sup>ème</sup> siècle, « *beaucoup d'âmes sortent du lieu d'expiation pour voler aux joies du Paradis* » ; ces âmes, nous le savons, intercèderont pour nous.

Un **trentain** est constitué par trente messes qui doivent être célébrées sans aucune interruption. Il n'est pas nécessaire qu'elles soient célébrées par le même prêtre (cas de maladie, de décès par exemple). Un trentain ne peut être célébré que pour un défunt et pour un seul défunt, pas pour un vivant ni pour plusieurs défunts.

Faire célébrer des messes, c'est enfin un **acte de charité fraternelle pour nos prêtres** dont les honoraires de messes sont toujours la principale, et parfois la seule ressource de vie.

*Voici les tarifs d'honoraires de messe admis généralement :*

Une messe : 16€

Une neuvaine de messe : 160 €

Un trentain grégorien : 530€



**Pour les fidèles défunts**

Seigneur, ayez pitié de nous.  
 Jésus-Christ, ayez pitié de nous.  
 Seigneur, ayez pitié de nous.  
 Jésus-Christ, écoutez-nous.  
 Jésus-Christ, exaucez-nous.  
 Père Céleste, qui êtes Dieu, ayez pitié des fidèles défunts.  
 Fils rédempteur du monde, qui êtes Dieu, ayez pitié des fidèles défunts.  
 Esprit-Saint, qui êtes Dieu, ayez pitié des fidèles défunts.  
 Trinité Sainte, qui êtes un seul Dieu, ayez pitié des fidèles défunts.  
 Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour les fidèles défunts.

Saint Michel Archange, priez pour les fidèles défunts.  
 Mon saint Ange, et l'Ange des fidèles défunts, priez pour les fidèles défunts.  
 Chœur des esprits bienheureux, priez pour les fidèles défunts.  
 Saint Joseph, priez pour les fidèles défunts.  
 Saint Jean-Baptiste, priez pour les fidèles défunts.  
 Vous tous, saint patriarches et prophètes, priez pour les fidèles défunts.  
 Saint Pierre et saint Paul, priez pour les fidèles défunts.  
 Vous tous, saint Apôtres et évangélistes, priez pour les fidèles défunts.  
 Saint Etienne, priez pour les fidèles défunts.  
 Saint Laurent, priez pour les fidèles défunts.  
 Vous tous, saints et martyrs, priez pour les fidèles défunts.  
 Saint Grégoire, priez pour les fidèles défunts.  
 Saint Augustin, priez pour les fidèles défunts.  
 Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus et de la Sainte Face, priez pour les fidèles défunts.  
 Vous tous, saints docteurs, papes et confesseurs, priez pour les fidèles défunts.  
 Sainte Anne, priez pour les fidèles défunts.  
 Sainte Marie-Madeleine, priez pour les fidèles défunts.  
 Sainte Catherine, priez pour les fidèles défunts.  
 Sainte Ursule et vos compagnes, priez pour les fidèles défunts.  
 Vous tous, vierges saintes et saintes veuves, priez pour les fidèles défunts.  
 Vous tous saints et saintes de Dieu, priez pour les fidèles défunts.  
 Soyez-leur propices, pardonnez-leur, Seigneur.  
 Soyez-leur propice, exaucez-les, Seigneur.  
 Par votre très doux nom de Jésus, ayez pitié des fidèles défunts  
 Par votre grande miséricorde, ayez pitié des fidèles défunts  
 Par votre amère passion, ayez pitié des fidèles défunts  
 Par vos plaies sacrées, ayez pitié des fidèles défunts  
 Par votre précieux sang, ayez pitié des fidèles défunts  
 Par votre ignominieuse mort, ayez pitié des fidèles défunts  
 Pauvres pécheurs que nous sommes, exaucez-nous, Seigneur  
 Daignez faire miséricorde à tous les fidèles défunts, exaucez-nous, Seigneur  
 Daignez remettre la peine que méritent leurs péchés, exaucez-nous, Seigneur  
 Daignez adoucir pour eux la rigueur de votre justice, exaucez-nous, Seigneur  
 Daignez les transporter au lieu de la paix et du repos éternel, exaucez-nous, Seigneur  
 Daignez les mettre en possession de l'héritage paternel, exaucez-nous, Seigneur  
 Daignez les admettre à contempler votre divine beauté, exaucez-nous, Seigneur  
 Daignez les rassasier de la plénitude infinie de vos bontés, exaucez-nous, Seigneur  
 Daignez accomplir entièrement leur désir du salut, exaucez-nous, Seigneur  
 Que le saint sacrifice de la messe et les saintes communions offerts pour eux leur soient profitables, exaucez-nous, Seigneur  
 Daignez accorder le repos spécialement aux âmes de nos parents, amis et bienfaiteurs, exaucez-nous, Seigneur  
 Daignez recevoir en miséricorde les âmes pour qui plus personne ne prie, exaucez-nous, Seigneur  
 Daignez, Seigneur, les retirer des flammes et les faire bientôt conduire par les Anges en la terre des vivants, exaucez-nous, Seigneur  
 Agneau de Dieu, qui enlevez les péchés du monde, pardonnez-leur ô bon Jésus.  
 Agneau de Dieu, qui enlevez les péchés du monde, exaucez-les ô bon Jésus.  
 Agneau de Dieu, qui enlevez les péchés du monde, accordez à ces pauvres défunts le repos éternel !

## **Elargir le mariage aux personnes de même sexe ? Ouvrons le débat !, note du Conseil Famille et Société**

Note publiée par le Conseil Famille et Société de la Conférence des Évêques de France au sujet de l'élargissement du mariage civil aux personnes de même sexe et la possibilité pour elles de recourir à l'adoption.

*L'élargissement du mariage civil aux personnes de même sexe et la possibilité pour elles de recourir à l'adoption, est une question grave. Une telle décision aurait des conséquences importantes sur les enfants, l'équilibre des familles et la cohésion sociale.*

*Il serait réducteur de fonder la modification du droit qui régit le mariage et la famille, sur le seul aspect de la non-discrimination et du principe d'égalité.*

*Le Conseil Famille et Société a voulu prendre en compte, avec l'aide d'experts, la complexité de la question et fournir des éléments de réflexion abordant les principaux enjeux de la décision envisagée.*

*La réflexion s'adresse aux catholiques, mais elle ne reflète pas qu'un point de vue religieux. Elle peut intéresser toute personne s'interrogeant sur les mesures annoncées par le gouvernement.*

*Cette démarche, qui se veut respectueuse des personnes, s'inscrit dans la volonté de l'Eglise de participer au débat public. Elle le fait, s'appuyant sur la tradition chrétienne, dans le souci de servir le bien commun.*

Le Conseil Famille et Société

Mgr Jean-Luc Brunin, évêque du Havre, président

Mgr Yves Boivineau, évêque d'Annecy

Mgr Gérard Coliche, évêque auxiliaire de Lille

Mgr François Jacolin, évêque de Mende

Mgr Christian Kratz, évêque auxiliaire de Strasbourg

Mgr Armand Maillard, archevêque de Bourges

M. Jacques Arènes, psychologue, psychanalyste

Mme Monique Baujard, directrice du Service national Famille et Société

Mme Françoise Dekeuwer-Défossez, professeur de droit

Père Gildas Kerhuel, secrétaire général adjoint de la CEF

Sr Geneviève Médevielle, professeur de théologie morale

M. Jérôme Vignon, président des Semaines Sociales de France

### **Ouvrir un vrai débat**

La société se trouve devant une situation nouvelle, inédite. L'homosexualité a toujours existé, mais jusqu'à récemment, il n'y avait jamais eu de revendication de la part des personnes homosexuelles de pouvoir donner un cadre juridique à une relation destinée à s'inscrire dans le temps, ni de se voir investies d'une autorité parentale. Il appartient au pouvoir politique d'entendre cette demande

et d'y apporter la réponse la plus adéquate. Mais cette réponse relève d'un choix politique. L'ouverture du mariage aux personnes de même sexe n'est imposée ni par le droit européen ni par une quelconque convention internationale. Elle est une option politique parmi d'autres et un vrai débat démocratique est nécessaire pour faire émerger la meilleure réponse dans l'intérêt de tous.

### **Les différentes positions**

Les prises de positions pour ou contre le mariage de personnes de même sexe ne manquent pas, mais les discours, parfois idéologiques, se croisent. Trois positions s'affirment aujourd'hui.

Le discours présenté comme dominant défend l'ouverture du mariage et de l'adoption des enfants aux partenaires de même sexe en vertu du principe de non-discrimination. Il se situe dans la logique de la défense des droits individuels. Le mariage, dans ce cas, n'aurait pas une nature propre ou une finalité en soi ; il ne serait chargé que du sens que l'individu, dans son autonomie, voudrait bien lui conférer. Ce discours se réclame d'une modernité politique avec sa propre compréhension des valeurs de liberté et d'égalité.

Un second discours, beaucoup plus radical et militant, souhaite supprimer le mariage traditionnel pour le remplacer par un contrat universel ouvert à deux ou plusieurs personnes, de même sexe ou de sexe différent. Pour les tenants de ce discours, il n'y aurait plus de sexes et la différence entre homme et femme ne serait que le fruit d'une culture hétérosexuelle dominante dont il conviendrait de débarrasser la société.

Enfin, le troisième discours soutient que le mariage est ordonné à la fondation d'une famille et qu'il ne peut donc concerner que les couples hétérosexuels, seuls en mesure de procréer naturellement. Dans ce cas, le mariage a une nature propre et une finalité en soi, que la loi civile encadre ; le sens du mariage dépasse alors le bon vouloir des individus. Ce discours, qui a pour lui l'expérience millénaire, pose une limite à la liberté individuelle, qui est perçue aujourd'hui comme inacceptable et rétrograde aux yeux de certains.

### **Les conditions du débat**

Entre ces trois discours, il n'y a dans la société française, actuellement, pas de débat politique argumenté. Pour que ce débat puisse s'instaurer, il importe tout d'abord de reconnaître le conflit qui existe entre la signification du mariage hétérosexuel et l'expérience homosexuelle contemporaine. Sans prise de conscience des enjeux de ces divisions et de ces différences, un véritable travail politique est impossible [1].

Il s'agit aussi de respecter tous les acteurs de ce débat et de permettre à chacun de réfléchir plus profondément et d'exprimer librement ses convictions. Si toute réticence ou interrogation devant cette réforme du droit de la famille est qualifiée a priori d'« homophobe », il ne peut y avoir de débat au fond. Il en va de même lorsque la requête des personnes homosexuelles est disqualifiée a priori. Le respect de tous les acteurs du débat implique une écoute commune, une aptitude à comprendre les arguments exposés et une recherche de langage partagé.



Cette recherche d'un langage partagé suppose, de la part des catholiques, de traduire les arguments tirés de la Révélation dans un langage accessible à toute intelligence ouverte. De même, dans ce débat qui concerne le sens du mariage civil, il n'y a pas lieu de discuter du mariage religieux ni, dans un premier temps, des liens entre mariage civil et religieux. Il ne s'agit pas pour les catholiques d'imposer un point de vue religieux mais d'apporter leur contribution à ce débat en tant que citoyens en se basant sur des arguments anthropologiques et juridiques. Pour cela, il convient d'avoir bien en tête les raisons pour lesquelles l'Eglise est attachée au mariage comme union entre un homme et une femme.

### Comprendre la position de l'Eglise catholique

#### Un amour qui donne la vie

Les chrétiens croient en un Dieu qui est Amour et qui donne la vie. Cette vie est marquée par l'altérité sexuelle : « Homme et femme, il les créa » (Genèse 1,27), qui est un des bienfaits de la Création (Gn 1,31) et qui préside à la transmission de la vie. Dans l'expérience humaine, seule la relation d'amour entre un homme et une femme peut donner naissance à une nouvelle vie. Cette relation d'amour participe ainsi à la Création de Dieu. L'homme et la femme deviennent en quelque sorte co-créateurs. Pour cette raison, cette relation garde un caractère unique et l'Eglise catholique lui reconnaît un statut particulier. C'est une relation d'amour vécue dans la liberté qui s'exprime dans le don de soi réciproque et dont le Christ a pleinement révélé la beauté. Par respect pour cet amour et pour aider les couples, l'Eglise invite, au nom du Christ, l'homme et la femme à s'engager librement dans un mariage indissoluble, vécu dans la fidélité et l'ouverture à la vie. Le mariage religieux est, pour les catholiques, un sacrement dans lequel Dieu lui-même s'engage aux côtés des époux et de leur alliance. Ainsi, ce cadre ne constitue pas tant une contrainte qu'un soutien pour pouvoir vivre cet amour. Il constitue aussi le moyen le plus simple et le plus efficace pour élever des enfants.

#### La fécondité sociale

Ce n'est pas parce que l'Eglise accorde un statut particulier à cette relation d'amour entre un homme et une femme, qu'elle n'accorde pas de valeur à d'autres relations d'amour ou d'amitié. Mais celles-ci ouvrent sur un autre type de fécondité, une fécondité sociale. Cela n'est pas moins important aux yeux de l'Eglise. Le Christ nous enseigne que nos relations d'amour ne sont pas faites pour nous enfermer égoïstement dans un tête-à-tête, mais doivent justement s'ouvrir aux autres. Mais seul dans le cas de l'amour d'un homme et d'une femme, cette ouverture à l'autre se traduit par la naissance d'une vie nouvelle. C'est une différence de taille, qui est occultée aujourd'hui.

#### L'importance du mariage civil

A travers le mariage civil, la société reconnaît et protège aussi la spécificité de ce libre engagement de l'homme et de la femme dans la durée, la fidélité et

l'ouverture à la vie. Quelque 250.000 mariages civils sont célébrés chaque année en France et c'est toujours un événement important pour ceux qui s'y engagent. L'élargissement du mariage aux personnes de même sexe entraînerait une modification profonde du droit du mariage et de la filiation pour tous, y compris pour les couples hétérosexuels.

### Refuser l'homophobie

Une réforme en profondeur du mariage et de la filiation concerne tous les citoyens et devrait donc pouvoir faire l'objet d'un large débat. Celui-ci se heurte aujourd'hui à l'accusation d'homophobie qui vient fustiger toute interrogation.

#### Le respect des personnes

Cette situation a ses raisons d'être. Pendant longtemps, les personnes homosexuelles ont été condamnées et rejetées. Elles ont fait l'objet de toutes sortes de discriminations et de railleries. Aujourd'hui, cela n'est plus toléré, le droit proscrit toute discrimination et toute incitation à la haine, notamment en raison de l'orientation sexuelle, et il faut se féliciter de cette évolution.

Du côté de l'Eglise catholique, la Congrégation pour la doctrine de la foi invitait, dès 1976, les catholiques à une attitude de respect, d'écoute et d'accueil de la personne homosexuelle au cœur de nos sociétés. Dix ans plus tard, la même Congrégation soulignait que les expressions malveillantes ou gestes violents à l'égard des personnes homosexuelles méritaient condamnation. Ces réactions « manifestent un manque de respect pour les autres qui lèse les principes élémentaires sur lesquels se fonde une juste convivialité civile. La dignité propre de toute personne doit toujours être respectée dans les paroles, dans les actions et dans les législations »[2].

#### La lente évolution des mentalités

Si le respect de la personne est donc clairement affirmé, il faut bien admettre que l'homophobie n'a pas pour autant disparu de notre société. Pour les personnes homosexuelles, la découverte et l'acceptation de leur homosexualité relèvent souvent d'un processus complexe. Il n'est pas toujours facile d'assumer son homosexualité dans son milieu professionnel ou son entourage familial. Les préjugés ont la vie dure et les mentalités ne changent que lentement, y compris dans nos communautés et familles catholiques. Elles sont pourtant appelées à être à la pointe de l'accueil de toute personne, quel que soit son parcours, comme enfant de Dieu. Car ce qui, pour les chrétiens, fonde notre identité et l'égalité entre les personnes, c'est le fait que nous sommes tous fils et filles de Dieu. L'accueil inconditionnel de la personne n'emporte pas une approbation de tous ses actes, il reconnaît au contraire que l'homme est plus grand que ses actes.

Le refus de l'homophobie et l'accueil des personnes homosexuelles, telles qu'elles sont, font partie des conditions nécessaires pour pouvoir sortir des réactions épidermiques et entrer dans un débat serein autour de la demande des personnes homosexuelles.

## Entendre la demande des personnes homosexuelles

### Une réalité diversifiée

En fait, les données statistiques qui évaluent le nombre de personnes homosexuelles, le nombre de personnes vivant une relation stable avec un partenaire de même sexe ou le nombre d'enfants élevés par deux adultes de même sexe, sont rares et difficiles à interpréter. Sous cette réserve, plusieurs études montrent que les pratiques homosexuelles ont évolué et que l'aspiration à vivre une relation affective stable se rencontre plus fréquemment aujourd'hui qu'il y a 20 ans. Cette réalité n'est pour autant pas uniforme : la cohabitation sous le même toit, la relation sexuelle ou l'exclusivité du partenaire ne font pas toujours partie des éléments d'une telle relation stable.

### Une demande de reconnaissance

La diversité des pratiques homosexuelles ne doit pas empêcher de prendre au sérieux les aspirations de celles et ceux qui souhaitent s'engager dans un lien stable. Le respect et la reconnaissance de toute personne revêtent désormais une importance primordiale dans notre société. Les discussions sur le multiculturalisme, le racisme, le féminisme et l'homophobie sont sous-tendues par cette demande de reconnaissance qui s'exprime aujourd'hui sur le mode égalitariste. La non-reconnaissance est expérimentée comme oppression ou discrimination. Certains poussent très loin ce discours égalitariste. Ils estiment que toute différence ouvre sur un rapport de pouvoir et en conséquence sur un risque de domination de l'un sur l'autre : domination de l'homme sur la femme, domination du blanc sur le noir, domination de l'hétérosexuel sur l'homosexuel, etc. Selon eux, la seule solution pour combattre l'oppression ou la discrimination serait alors de gommer les différences ou, en tout cas, de leur dénier toute pertinence dans l'organisation de la vie sociale.

### Une volonté de gommer les différences

C'est dans ce contexte que s'inscrit le processus de transformation du mariage pour le rendre accessible aux personnes de même sexe. La demande vise à faire reconnaître que l'amour, entre deux personnes de même sexe, a la même valeur que l'amour, entre un homme et une femme. La différence entre les deux, au regard de la procréation naturelle, est gommée ou jugée non pertinente pour la société. La richesse que représente l'altérité homme/femme tant dans les rapports individuels que collectifs est passée sous silence. Seule semble compter la reconnaissance de la personne homosexuelle et le fait de mettre fin à la discrimination dont elle s'estime victime dans une société hétéro-normée.

### La valeur d'une relation affective durable

La société, tout comme l'Eglise dans le domaine qui lui est propre, entend cette demande de la part des personnes homosexuelles et peut chercher une réponse. Tout en affirmant l'importance de l'altérité sexuelle et le fait que les partenaires homosexuels se différencient des couples hétérosexuels par

l'impossibilité de procréer naturellement, nous pouvons estimer le désir d'un engagement à la fidélité d'une affection, d'un attachement sincère, du souci de l'autre et d'une solidarité qui dépasse la réduction de la relation homosexuelle à un simple engagement érotique.

Mais cette estime ne permet pas de faire l'impasse sur les différences. La demande des personnes homosexuelles est symptomatique de la difficulté qu'éprouve notre société à vivre les différences dans l'égalité. Plutôt que de nier les différences en provoquant une déshumanisation des relations entre les sexes, notre société doit chercher à garantir l'égalité des personnes tout en respectant les différences structurantes qui ont leur importance pour la vie personnelle et sociale.

## Connaître les limites du PACS

Le Pacte Civil de Solidarité (PACS), créé en 1999, a de façon inattendue surtout été utilisé par les couples hétérosexuels qui représentent 95% des 174 523 PACS conclus en 2009 [3]. Pour ces derniers, il constitue une alternative au mariage, qui ouvre un certain nombre de droits fiscaux et sociaux, sans avoir le poids symbolique du mariage, et en conservant une totale liberté de rompre.

### Des différences mal connues

Aujourd'hui, pour les couples hétérosexuels, les différences entre le PACS et le mariage sont importantes et mal connues. Le PACS est un contrat, le mariage est une institution. Au plan patrimonial, c'est dans le domaine du droit des successions, des régimes matrimoniaux et de la réversion de la pension au partenaire survivant que se situent les plus grandes différences. Mais ce sont cependant les effets d'ordre personnel et symbolique qui marquent le plus l'infériorité du PACS par rapport au mariage. Le PACS n'est pas conclu à la mairie mais au Tribunal ou devant notaire. Il ne produit aucun effet en matière de nom et n'entraîne aucun effet personnel. Notamment, le PACS n'impose aucune obligation de fidélité, il ne crée pas de lien d'alliance entre le pacsé et la famille de son partenaire et peut être rompu unilatéralement, par simple lettre recommandée avec accusé de réception. Aucune protection n'est prévue pour le partenaire délaissé ou les éventuels enfants nés de cette union. Bien souvent, les couples hétérosexuels pacsés en viennent au bout d'un certain temps à se marier, afin de donner plus de solidité et de solennité à leur union.

### La recherche symbolique

Les personnes homosexuelles réclament aujourd'hui aussi une forme d'union plus solennelle, dotée d'un véritable poids symbolique et ne pouvant être rompue sans procédure ni indemnité. Dans leur revendication, la différence au regard de la procréation naturelle est mise de côté, comme un détail négligeable, pour ne garder du mariage que la sincérité et l'authenticité du lien amoureux. Il s'agit là d'une vision très individualiste du mariage qui n'est pas celle du droit français.

## Prendre en considération le droit français

Une réforme du droit de la famille doit partir du droit existant et examiner en quoi celui-ci n'est plus adapté à la situation nouvelle et quelles seront les conséquences de la réforme envisagée pour les citoyens. Si le droit n'est qu'une technique humaine qui peut évoluer à tout moment, il n'en garde pas moins une fonction anthropologique : il dit quelque chose de notre vision de l'homme.

### La fonction sociale du mariage

Le discours en faveur de l'ouverture du mariage aux personnes de même sexe part d'une vision tronquée du droit. Il choisit de ne retenir du mariage civil que le lien amoureux et fait alors valoir que refuser le mariage aux personnes de même sexe est une discrimination car elles aussi sont amoureuses. Ne pas leur ouvrir l'accès au mariage revient alors à mettre en doute la sincérité et l'authenticité de leurs sentiments, voire leur capacité d'aimer. Or, il ne s'agit pas de cela. Contrairement à ce qui est soutenu, le mariage n'a jamais été un simple certificat de reconnaissance d'un sentiment amoureux. Le mariage a toujours eu la fonction sociale d'encadrer la transmission de la vie en articulant, dans le domaine personnel et patrimonial, les droits et devoirs des époux, entre eux et à l'égard des enfants à venir. La conception individualiste dumariage, véhiculée par le discours ambiant, ne se trouve pas dans les textes de loi.

### La valeur symbolique du don total de soi

La haute valeur symbolique du mariage ne vient d'ailleurs pas du sentiment amoureux, par définition éphémère, mais de la profondeur de l'engagement pris par les époux qui acceptent d'entrer dans une union de vie totale. Cet engagement concerne la vie des conjoints (respect, fidélité, assistance, communauté de vie, contribution aux charges), la vie des familles (liens d'alliance, obligations alimentaires, empêchements au mariage), la vie des enfants (présomption de paternité, éducation, autorité parentale conjointe) et les tiers (solidarité des dettes ménagères). Compte tenu de l'importance de cet engagement, y compris à l'égard des tiers, il est régi par la loi et sa rupture est soustraite au bon vouloir des parties. Le divorce ne peut être prononcé que par le juge qui veillera à la protection des plus faibles et une répartition équitable des biens.

Ce qui confère au mariage sa haute valeur symbolique, c'est donc cet engagement de toute une vie, « pour le meilleur et pour le pire », ce pari un peu fou que l'amour humain puisse surmonter tous les obstacles que la vie nous réserve. Or, l'accueil des enfants nés de cette union de vie fait partie intégrante de cet engagement. Si le mariage a connu des variations dans l'histoire, il a toujours organisé le lien entre conjugalité et procréation. Encore aujourd'hui, en droit français, le mariage comporte une présomption de paternité, que connaissait déjà le droit romain (*Pater is est quem nuptiae demonstrant*). Destinée à rattacher juridiquement au mari les enfants mis au monde par la mère, cette présomption de paternité est la traduction juridique des conséquences naturelles de la promesse de fidélité et de vie commune que font

les époux. Sans méconnaître que cette tradition juridique a aussi été porteuse de préjugés et d'injustices à l'égard des femmes, il convient de discerner ce qu'elle contient de sage et quelle est son importance pour la société.

## Mesurer les enjeux pour l'avenir

Le mariage, tel qu'il existe aujourd'hui en droit français, assure le lien entre conjugalité et procréation et donc la lisibilité de la filiation. C'est là, en particulier, où le droit a une fonction anthropologique.

### La vie est un don

Tout d'abord, en assurant le lien entre conjugalité et procréation, le droit vient nous rappeler que la vie est un don et que chacun la reçoit. Personne ne choisit son père et sa mère, personne ne choisit son lieu ou sa date de naissance. Ce sont pourtant ces « données » qui vont, à jamais, caractériser chacun comme un être unique au monde. Ces données incontournables de la filiation, qui s'imposent à chacun, viennent rappeler à l'homme qu'il n'est pas tout-puissant, qu'il ne se construit pas tout seul, mais qu'il reçoit sa vie des autres, d'un homme et d'une femme (et pour les croyants, d'un Autre).

### Les deux sexes sont égaux et indispensables à la vie

Ensuite, faire le lien entre conjugalité et procréation est important pour la reconnaissance de l'égalité des sexes, qui sont l'un comme l'autre indispensables à la vie. Le fait d'être né d'un homme et d'une femme signe notre origine commune, notre appartenance à l'espèce humaine. La dualité sexuelle homme/femme est en effet une « propriété des vivants ».

### Les droits des enfants

Enfin, la lisibilité de la filiation et l'inscription dans une histoire et une lignée sont essentielles pour la construction de l'identité. La Convention des Droits de l'enfant de l'ONU stipule expressément qu'un enfant, dans la mesure du possible, a droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux. Si les circonstances de la vie peuvent empêcher cela, il ne faudra pas que le législateur prenne l'initiative d'organiser l'impossibilité pour les enfants de connaître leurs parents ou d'être élevés par eux. Ce qui sera le cas s'il accède aux demandes de parenté des personnes homosexuelles que ce soit par le biais de l'adoption ou de la procréation médicalement assistée.

### L'utilité sociale

A côté de ces fonctions anthropologiques fondamentales, le mariage a aussi une utilité sociale. Même s'il n'est plus l'unique porte d'entrée de la vie de famille, il continue à favoriser la stabilité conjugale et familiale, qui correspond à une aspiration profonde d'une très grande majorité de la population. Celle-ci est non seulement bénéfique pour ses membres, mais elle profite à toute la société car elle permet aux familles de mieux assumer leur rôle dans le domaine de l'éducation et de la solidarité. A défaut, c'est la collectivité qui doit prendre le relais.

Ces enjeux anthropologiques et sociaux ainsi que la protection des droits de l'enfant sont passés sous silence. Le discours dominant, égalitariste, choisit délibérément d'ignorer la différence entre les personnes homosexuelles et hétérosexuelles à l'égard de la procréation et veut faire croire que le lien entre conjugalité et procréation n'est pas pertinent pour la vie en société. Un coup d'œil sur les conséquences juridiques d'une telle réforme démontre le contraire.

### **Evaluer les conséquences juridiques de la réforme envisagée**

#### **Le sort de la présomption de paternité**

En cas d'ouverture du mariage aux personnes de même sexe, se posera la question du sort de la présomption de paternité, actuellement prévue à l'article 312 du Code Civil.

La première solution possible est de décider que cette présomption ne s'appliquerait pas aux couples de même sexe. Il y aurait alors dans les faits deux types de mariages, et il importerait que les citoyens soient clairement informés de cette distinction. Cette hypothèse, retenue aux Pays-Bas et en Belgique, ne règle pas la question du lien entre la compagne de la mère et l'enfant de celle-ci. Une deuxième solution, plus radicale, consisterait à supprimer la présomption de paternité pour tous. Cela reviendrait à instaurer officiellement la dissociation entre conjugalité et procréation et viderait le mariage de son sens. Quel sens peut avoir un mariage civil qui, en refusant de régler la transmission naturelle de la vie, n'honore plus la promesse de fidélité des époux ? Une troisième solution, encore plus radicale, a été retenue au Canada. La présomption de paternité est transformée en présomption de parenté et joue aussi pour les partenaires homosexuels : la compagne de la mère sera la « co-mère » de l'enfant. Dans ce cas, la lisibilité de la filiation, qui est dans l'intérêt de l'enfant, est sacrifiée au profit du bon vouloir des adultes et la loi finit par mentir sur l'origine de la vie !

#### **La loi ne doit pas mentir sur l'origine de la vie**

Les choses se compliquent encore davantage devant les questions d'adoption et de procréation médicalement assistée. Par exemple, comment concevoir une adoption plénière qui supprime la filiation d'origine et dit que l'enfant est « né de » ses parents adoptifs ? Faut-il faire croire à un enfant qu'il est né de deux hommes ou de deux femmes ? Les complications juridiques sont nombreuses. Tout notre système juridique est basé sur la distinction des sexes, puisque la transmission de la vie passe par la rencontre d'un homme et d'une femme.

### **Conclusion**

S'il appartient au pouvoir politique d'entendre la demande d'un certain nombre de personnes homosexuelles de bénéficier d'un cadre juridique solennel pour inscrire une relation affective dans le temps, c'est en fonction du bien commun dont il est garant qu'il doit chercher à y répondre.

L'Eglise catholique appelle les fidèles à vivre une telle relation dans la chasteté, mais elle reconnaît, au-delà du seul aspect sexuel, la valeur de la solidarité, de l'attention et du souci de l'autre qui peuvent se manifester dans une relation affective durable. L'Eglise se veut accueillante à l'égard des personnes homosexuelles et continuera à apporter sa contribution à la lutte contre toute forme d'homophobie et de discrimination.

La demande de l'élargissement du mariage civil ne peut être traitée sous le seul angle de la non-discrimination car cela suppose de partir d'une conception individualiste du mariage, qui n'est pas celle du droit français pour qui le mariage a une claire vocation sociale.

Prétendre régler les problèmes de domination et d'abus de pouvoir, qui existent effectivement dans la société, par l'ignorance des différences entre les personnes, semble une option idéologique dangereuse. Les différences existent et c'est une bonne chose. La différence des sexes est une heureuse nouvelle.

La demande d'élargissement du mariage aux personnes de même sexe met la société au défi de trouver des nouvelles formes pour vivre les différences dans l'égalité. Pour cela, le législateur sera amené à opérer des arbitrages délicats entre des intérêts individuels contradictoires. Le propre du pouvoir politique est en effet de défendre non seulement les droits et les libertés individuels, mais aussi et surtout le bien commun. Le bien commun n'est pas la somme des intérêts individuels. Le bien commun est le bien de la communauté tout entière. Seul le souci du bien commun peut venir arbitrer les conflits de droits individuels.

La véritable question est alors de savoir si, dans l'intérêt du bien commun, une institution régie par la loi doit continuer à dire le lien entre conjugalité et procréation, le lien entre l'amour fidèle d'un homme et d'une femme et la naissance d'un enfant, pour rappeler à tous que :

- la vie est un don
- les deux sexes sont égaux et l'un comme l'autre indispensables à la vie
- la lisibilité de la filiation est essentielle pour l'enfant.

Une évolution du droit de la famille est toujours possible. Mais plutôt que de céder aux pressions de différents groupes, la France s'honorerait à instaurer un vrai débat de société et à chercher une solution originale qui fasse droit à la demande de reconnaissance des personnes homosexuelles sans pour autant porter atteinte aux fondements anthropologiques de la société.

[1] Selon Paul Ricoeur, « est démocratique, une société qui se reconnaît divisée, c'est-à-dire traversée par des contradictions d'intérêt et qui se fixe comme modalité, d'associer à parts égales, chaque citoyen dans l'expression de ces contradictions, l'analyse de ces contradictions et la mise en délibération de ces contradictions, en vue d'arriver à un arbitrage », Dictionnaire de la Langue française, « Démocratie ».

[2] Documentation catholique 1976, n°1691, §8 ; Documentation catholique 1986, n°83, p. 1160-1164.

[3] [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=NATTEF02327](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEF02327)